

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 02 mars 2015 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2015-02-16

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le seizième jour du mois de février de l'an deux mille quinze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2015-02-047

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 16 février 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-048

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 FÉVRIER 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 09 FÉVRIER 2015.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 février 2015 et de la séance extraordinaire du 09 février 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 février 2015 et de la séance extraordinaire du 09 février 2015, tels que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2015-02-049

DEMANDE DE COMMANDITE DU CENTRE RESSOURCES-FEMMES DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que le Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton organise sa soirée-bénéfice « Star d'un soir 2015 » pour amasser des fonds afin de consolider et de développer leurs services et leurs activités sur le territoire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton à titre de contribution à la soirée « Star d'un soir 2015 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2015-02-050

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De nommer le conseiller Bruno Lavallée maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2015 et ce, à compter du 01 mars 2015;

De nommer le conseiller Patrice Dumont comme substitut au maire suppléant en cas d'urgences seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-051

RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT ESTRIE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2011 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2012.

Attendu que la Ville d'Acton Vale est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada sous le numéro DL-0089-89 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

Attendu que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

Attendu qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville d'Acton Vale y a investi une quote-part de 9 959 \$ représentant 7.97 % de la valeur totale du fonds.

Attendu que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Attendu que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

Attendu que la Ville d'Acton Vale confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Attendu que la Ville d'Acton Vale demande que le reliquat de 117 103.76 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Attendu qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

Attendu que l'assureur AIG Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'obtenir de l'assureur AIG Canada une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Estrie, à libérer le fonds de garantie en assurances Biens pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-052

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION DES ÉLUS (ES) AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription de HUIT (8) personnes au Congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu du 21 au 23 mai 2015 au Palais des Congrès de Montréal;

De payer, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, le coût d'inscription des congressistes ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Les dépenses reliées au conjoint sont à la charge du congressiste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Bibliothèque – Janvier 2015;
- b) Services des incendies;
- c) Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Cour municipale
- j) Traitement et épuration des eaux usées
- k) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2015-02-053

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de Monsieur Hugo Chevanelle à titre de pompier volontaire au Service des Incendies. Sa date d'embauche sera effective lors du début de la formation et il devra avoir complété un premier module avant de pouvoir prendre part à la pratique mensuelle. La rémunération de monsieur Chevanelle sera selon les conditions salariales de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-054

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPELS D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE 2015.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appels d'offres, des soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-055

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 16 février 2015 à 11 h à l'Hôtel de Ville quant à la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2015 au 1er mars 2016;

Attendu que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 331 021.00 \$, plus taxes pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2015 au 1er mars 2016;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Carrière d'Acton Vale Ltée** pour les matériaux suivants, au coût subséquent, sans les taxes applicables :

Description	Coût à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Transport	Total à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	QUANTITÉ APPROX
Pierre concassée 0-5 mm	13.40	1.581	14.981	600 t.m.
Pierre concassée 0-10 mm	11.45	1.581	13.031	400 t.m.
Pierre concassée 0-20 mm – MG 20 b	10.20	1.581	11.781	10 000 t.m.
Pierre concassée 0-56 mm – MG 56 b	10.20	1.581	11.781	8 000 t.m.
Pierre concassée 5 mm	15.40	1.581	16.981	50 t.m.
Pierre concassée 20 mm	12.90	1.581	14.481	400 t.m.
Pierre concassée 50-110 mm	11.00	1.581	12.581	200 t.m.
Pierre concassée 100-180 mm	12.15	1.581	13.731	100 t.m.

Pierre concassée MG-20	12.90	1.581	14.481	100 t.m.
Pierre concassée MG-56	11.70	1.581	13.281	450 t.m.
Béton préparé 30 MPa 14 mm	120.00	1.581	121.581	350 m ³
Béton préparé 32 Mpa 14 mm	122.00	1.581	123.581	150 m ³
Béton préparé 35 MPa 14 mm	127.00	1.581	128.581	200 m ³

Manutention d'hiver

Du 1^{er} janvier au 31 mars Ajout de 1.00\$ la tonne

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-056

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2015.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-057

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE BASEBALL SENIOR D'ACTON VALE, ÉDITION 2015.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-50-970 au Club de Baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2015;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de Baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-058

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LES TITANS DE LA POLYVALENTE ROBERT-OUIMET POUR LA TENUE D'UN MATCH-BÉNÉFICE DE 24 H DE HOCKEY.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec les Titans de la Polyvalente Robert-Ouimet pour la tenue d'un match-bénéfice de 24 h de hockey les 24 et 25 avril 2015 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec les Titans de la Polyvalente Robert-Ouimet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....VARIA

Rs.2015-02-059

VOTE DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu :

Que la ville adresse ses plus sincères félicitations aux membres du comité organisateur du Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont participé activement à la réussite de ce tournoi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-060

VOTE DE REMERCIEMENTS.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de remercier monsieur Patrice Dumont pour l'organisation du « Classique hivernal » première édition, qui a eu lieu dimanche le 15 février 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 10.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Est-ce qu'il y a des démarches de prévues concernant le pavage pour le 4^e Rang ?• Demande pourquoi la date de l'ordre du jour ne correspond pas à la date de la séance.
----------------	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 14.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quatorze minutes (20;14).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date